

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2018

1. **La séance a été ouverte** à 19 h 40 en l'absence des conseillers Laurence Requilé et Mario Lessard, et en absence de public.
2. **Des comptes courants** ont été déposés, approuvés et autorisés à l'unanimité.
3. Avis de motion a été donné pour **l'étude prochaine du règlement 269 relatif à la circulation des VTT et le projet a été déposé.**
4. Par vote unanime, il a été résolu de **lever la séance** à 20 h 05.